

Invalidité fonctionnelle totale		Membres supérieurs		D*	ND**
Aliénation totale incurable	_____	Désarticulation de l'épaule	_____	100%	100%
Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux	_____	Amputation du bras, de l'avant-bras, du poignet	_____	100%	100%
Désarticulation de l'épaule	_____	Blocage de l'épaule	_____	55%	45%
Amputation du bras, de l'avant-bras, du poignet	_____	Blocage du coude en position favorable	_____	30%	20%
Paralysie complète du plexus brachial	_____ 100%	Blocage du poignet, main fixée en pronation	_____	50%	40%
Amputation ou perte fonctionnelle totale de la main	_____	Blocage du poignet, main fixée en position intermédiaire	_____	35%	30%
Perte des deux membres inférieurs	_____	Paralysie complète du plexus brachial	_____	100%	100%
Désarticulation de la hanche	_____	Paralysie complète du circonflexe	_____	40%	30%
Hémiplégie organique complète	_____	Paralysie complète du médian	_____	55%	45%
		Paralysie complète du radial au-dessus du triceps	_____	80%	70%
		Paralysie complète du radial au-dessous du triceps	_____	55%	45%
		Paralysie complète du cubital	_____	55%	45%
Invalidité fonctionnelle totale et partielle		Mains		D*	ND**
Tête (avec ou sans fracture du crâne)		Amputation ou perte fonctionnelle totale de la main	_____	100%	100%
Aliénation totale incurable	_____ 100%	Amputation du pouce	_____	60%	40%
Epilepsie avec crises très fréquentes (plusieurs par mois) suivant la fréquence des crises sous traitement bien conduit	_____ 30% à 100%	Amputation de l'index	_____	40%	30%
Troubles psychiques et déficits des fonctions intellectuelles ; déficit neurologique objectif	_____ 20% à 100%	Amputation du médius	_____	30%	20%
Syndrome subjectif post-commotionnel	_____ 5% à 20%	Amputation de l'annulaire	_____	25%	15%
		Amputation de l'auriculaire	_____	20%	10%
		Amputation de la phalange terminale du pouce	_____	20%	15%
		Amputation de la phalange terminale de l'index	_____	15%	10%
		Amputation de la phalange terminale du médius	_____	10%	6%
		Amputation de la phalange terminale de l'annulaire ou de l'auriculaire	_____	5%	3%
Yeux et oreilles		Membres inférieurs			
Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux	_____ 100%	Perte des deux membres inférieurs	_____	100%	
Perte totale d'un œil	_____ 30%	Désarticulation de la hanche	_____	100%	
Altération de la fonction visuelle	_____ 3% à 100%	Désarticulation du genou en fonction de l'appareillage	_____	80%	
Surdité totale non corrigible bilatérale	_____ 70%	Amputation de cuisse au tiers moyen	_____	80%	
Surdité totale unilatérale	_____ 20%	Amputation de jambe au tiers moyen	_____	70%	
Hypoacusie unilatérale	_____ 3% à 20%	Amputation du pied (Lisfranc)	_____	45%	
		Amputation des cinq orteils	_____	25%	
		Amputation du gros orteil	_____	20%	12%
		Blocage du genou en extension	_____	40%	
		Blocage du cou-de-pied	_____	30%	
		Rupture du tendon d'Achille, en fonction de la réparation	_____	0% à 30%	
		Paralysie du nerf poplité externe complète	_____	30%	
Séquelles laryngologiques		Divers			
Amputation de la langue, suivant le degré de gêne de la parole, de la mastication, de la déglutition	_____ 10% à 80%	Hémiplégie organique complète	_____	100%	
		Splénectomie totale, en fonction de la formule sanguine	_____	10% à 30%	
		Néphrectomie (majoration du taux selon l'azotémie) : sans insuffisance rénale	_____	15% à 20%	
		avec insuffisance rénale, en fonction de la biologie et de l'hémodialyse	_____	50% à 100%	
Mâchoires et dents					
Perte de la mâchoire inférieure	_____ 80%				
Nez					
Anosmie totale associée à agueusie	_____ 5% à 8%				
Rachis (colonne vertébrale)					
Fracture ou luxation vertébrale avec séquelles peu importantes à moyennes	_____ 5% à 30%				
Fracture ou luxation vertébrale avec séquelles importantes	_____ 40% à 50%				
Appareil respiratoire					
Paroi thoracique : en fonction de la douleur et de la déformation après fracture	_____ 2% à 15%				
Atteinte de la fonction respiratoire objectivée par des épreuves fonctionnelles	_____ 5% à 80%				
Bassin (à l'exclusion de la hanche)					
Selon les séquelles (troubles statiques, moteurs et urinaires)	_____ 10% à 50%				

*Dominant - ** Non Dominant

1°) Les infirmités non énumérées ci-dessus sont indemnisées en proportion de leur gravité rapportée à celles des cas énumérés.

2°) L'invalidité fonctionnelle totale d'un membre est assimilée à sa perte totale.

3°) Le taux d'invalidité résultant de plusieurs infirmités provenant d'un même événement s'obtient par cumul des invalidités, sans pouvoir dépasser le taux applicable en cas d'invalidité fonctionnelle totale. De même, si plusieurs lésions atteignent le même membre, le taux d'invalidité ne pourra dépasser le taux prévu pour la perte totale dudit membre.

Assureur du contrat



AXA France Vie S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle
Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex
Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège Social
12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage
d'assurances au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie
306 843 731 RCS Strasbourg
Orias 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège Social
12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien
52 rue de la Victoire - 75009 Paris - tél. 01 40 08 93 00
Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049
Siren 307 146 308